ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle missions support et transverses

Division des Examens et Concours
Bureau des concours
DEC 1

ARRÊTÉ FIXANT LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Session 2027

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié et portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1er décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2027 se dérouleront comme suit :

Épreuves écrites d'admissibilité	Vendredi 05 février 2027 de 13h00 à 16h00
Publication des résultats d'admissibilité	Mardi 23 février 2027
Date limite de l'envoi du RAEP	Vendredi 5 mars 2027
Épreuves orales d'admission	Mercredi 10, Jeudi 11 et Vendredi 12 mars 2027
Publication des résultats d'admission	Vendredi 12 mars 2027

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
À Montpellier, le secrétaire général d'académie
12 NOV. 2026
Vincent Denis